

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°44-2019
DECISION MODIFICATIVE N°01-2019**

Le mercredi 02 octobre 2019 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 25 septembre 2019

Etaient présents (21 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
	LETARGA	Jean-François	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD- EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	DOMERCQ-BAREILLE	Jean	Suppléant

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (0 délégué) :

Etaient absents ou excusés (13 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur CASSOU Michel

Objet : Décision modificative n°01-2019

Le Président indique au comité syndical que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements comptables après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

Le Président précise que depuis le vote du budget primitif,

- de nouvelles subventions ont été notifiées, et d'autres subventions doivent être ajustées à la hausse (reliquats de subventions 2018 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne reportés sur des opérations 2019) :

Organisme	Intitulé subvention	Montant	Commentaire
Agence de l'Eau Adour Garonne	Mission 2019 Suivi gave et affluents	+ 87 625 €	Une demande complémentaire est en cours d'instruction
	Etude de risque de capture du Luz et du lac de Baliros	+ 7 400 €	
	Année 2 DIG Juscle	+ 21 781,72 €	Reliquat 2018 reporté sur l'année 3 DIG Juscle
	Programme 2018 de gestion des atterrissements du gave de Pau	+ 22 397,69 €	Reliquat 2018 reporté sur le programme 2019 de gestion des atterrissements du gave
Etat	Fonds de solidarité suite aux crues de juin 2018	+ 17 528 €	
Région Nouvelle Aquitaine	Acquisition de matériels divers	+ 2 118 €	

- certaines subventions doivent être ajustées à la baisse (compte-tenu du niveau de dépenses, subventions arrivées à échéance) :

Organisme	Intitulé subvention	Montant	Commentaire
Agence de l'Eau Adour Garonne	Mission 2018 Suivi gave et affluents	- 5 108,60 €	Subvention soldée pour un montant inférieur à celui notifié
	Animation de la SLGRI	- 5 453,29 €	Subvention soldée pour un montant inférieur à celui notifié
	Etude du gave dans sa traversée de l'agglomération paloise	- 597,25 €	Subvention soldée pour un montant inférieur à celui notifié
Département 64	Etude GeMAPI	- 1 396,47€	Subvention arrivée à échéance

- certaines prévisions de dépenses doivent être ajustées à la baisse ou à la hausse (compte-tenu des montants des marchés notifiés, reports ou modifications de certains projets) :

Opération	Montant	Commentaire
Travaux Avenue de la République à Bizanos	- 43 791,20 €	Travaux reportés
Laroin – Rive droite du gave de Pau – Création à l'identique d'une protection en bois complémentaire aux épis existants	- 27 350 €	Travaux déjà effectués
Programme 2019 de gestion des affluents du gave de Pau	- 47 000 €	

Etude gave CAPBP	- 5 874,50 €	Marché soldé avec un montant inférieur de divers et imprévus par rapport avec ce qui était prévu au BP
Intérêts ligne de trésorerie	- 3 000 €	
Programme 2019 d'entretien des protections du gave de Pau	- 15 000 €	
Capture du Luz et du lac de Baliros	- 9 580 €	Marché notifié pour un montant inférieur aux prévisions budgétaires
Etude hydraulique du Lagoin	- 16 260 €	Marché notifié pour un montant inférieur aux prévisions budgétaires
Etude hydraulique le Loulié	- 5 024 €	Marché notifié pour un montant inférieur aux prévisions budgétaires
Etude de faisabilité digue de Bordes	+ 20 000 €	Ajout nouveau projet
Entretien de la végétation et génie civil d'ouvrages	+ 784,75 €	
Bilan travaux et études SIAHBO	+ 4 800 €	
Communication SMBGP	+ 3 630 €	

Le Président explique que toutes ces modifications ont également une incidence sur le montant des cotisations à appeler des EPCI-FP, et qu'il est nécessaire de prévoir dans la décision modificative une baisse du montant de ces cotisations pour parvenir à l'équilibre budgétaire. Pour autant, l'acompte n°2 ne sera appelé qu'ultérieurement car d'autres subventions devraient être notifiées d'ici la fin de l'année. Il conviendra alors de prendre une seconde décision modificative et d'ajuster définitivement le montant des cotisations à appeler.

Le Président propose donc au comité syndical d'approuver la décision modificative n°01-2019 telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
615232 (011) - Réseaux	-141 883,00	74718 (74) - Autres	17 528,00
617 (011) – Etudes et recherches	3 878,00	7472 (74) - Régions	2 118,00
6231 (011) – Annonces et insertions	318,00	7473 (74) – Départements	- 1397,00
6236 (011) – Catalogues et imprimés	209,00	74758 (74) – Autres groupements	- 280 694,00
6237 (011) – Publications	- 4 322,00	7478 (74) – Autres organismes	120 645,00
6238 (011) – Divers	3 000,00		
6615 (66) : intérêts des comptes courants	- 3 000,00		
Total dépenses	- 141 800,00	Total recettes	- 141 800,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2031 (20) : Frais d'étude	- 1 917,00	1318 (13) - Autres	7 400,00
2183 (21) – Matériel de bureau et matériel informatique	9 317,00		
4541 (45) – 194	396,00		
4541 (45) – 216	- 396,00		
Total dépenses	7 400	Total recettes	7 400,00

TOTAL DEPENSES	- 134 400,00	TOTAL RECETTES	- 134 400,00
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications prévues au budget telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/10/2019